



Rapport d'activités 2021 de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées

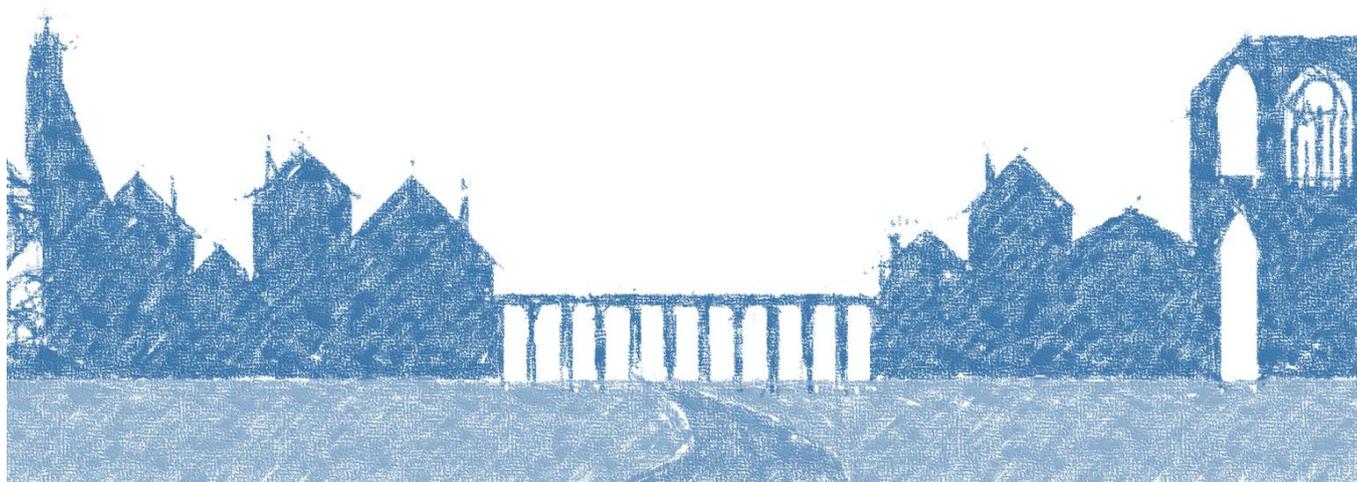


Table des matières

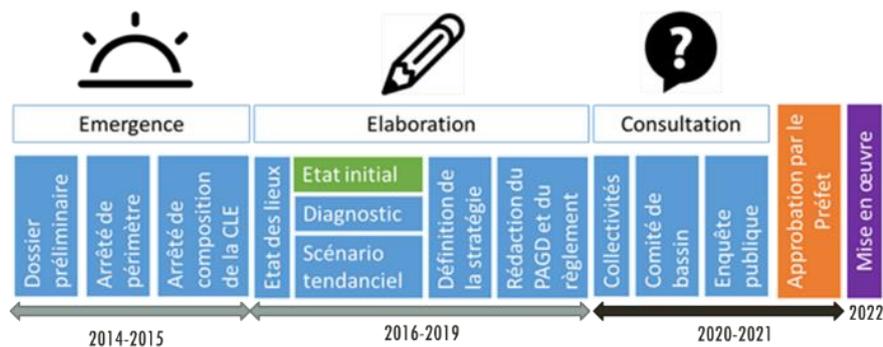
Table des matières.....	1
1. Contexte, historique et fonctionnement du SAGE	2
2. Cellule d'animation du SAGE : missions et objectifs.....	3
3. Actions menées en 2021.....	3
3.1 ELABORATION DU SAGE.....	3
■ INTEGRATION DES MODIFICATIONS SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIONNEMENTALE DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLEES	3
■ ENQUETE PUBLIQUE DU SAGE	4
■ ENVOI DU DOSSIER AU PREFET.....	4
3.2 ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE.....	4
3.3 REDACTION ET PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT	9
3.4 ANIMATION DE LA CLE ET SES INSTANCES.....	10
3.5 ACTIONS D'APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DES ACTIVITES DE LA CLE	11
3.6 AUTRES ACTIONS	11
4 Prospective pour 2022 : une nouvelle étape, la mise en œuvre du SAGE	11
5 L'année 2021 en images	12

1. Contexte, historique et fonctionnement du SAGE

Après plus de 12 ans d'actions sur la prévention du risque d'inondation et conscients qu'une gestion concertée est nécessaire dans le domaine de l'eau, les **Syndicats Mixtes des Bassins Versants de l'Austreberthe-Saffimbec** et de **Caux-Seine** ont délibéré à l'unanimité en 2013 pour lancer une démarche d'élaboration commune de SAGE.

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin a été saisi pour valider la démarche d'émergence du SAGE le 21 mars 2013. Par courrier du 1er août 2013 le Préfet de Seine-Maritime a invité les syndicats de Caux-Seine et Austreberthe à élaborer le SAGE sur la base de ce périmètre.

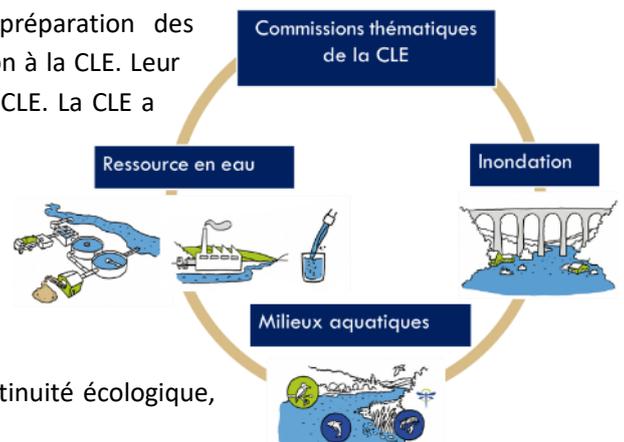
L'arrêté de délimitation de périmètre a été publié le 23 février 2015 puis celui concernant la composition de la CLE, le 29 octobre 2015. Le projet de SAGE a été validé par la CLE le 8 janvier 2020. La consultation des assemblées a démarré fin janvier de la même année. L'avis de l'autorité environnementale a été prononcé le 18 décembre 2020. L'enquête publique a eu lieu en suite entre juin et juillet 2021. La CLE a validé les modifications au projet de SAGE le 10 octobre. Le dossier a été adressé aux services de la Préfecture pour arrêter la validation du document définitif le 24 octobre 2021.



La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE des 6 Vallées compte 47 membres, un bureau et trois commissions thématiques. Le bureau est composé de membres représentatifs des trois collèges et est présidé par le Président de la CLE. Le bureau assiste le Président dans ses fonctions, et notamment pour la préparation des réunions plénières de la CLE, dans le suivi du travail des commissions thématiques.

Les commissions thématiques orientent et supervisent la préparation des documents des différentes étapes du SAGE avant leur soumission à la CLE. Leur composition peut être élargie à des personnes extérieures à la CLE. La CLE a créé trois commissions thématiques dans les domaines suivants :

- Inondation (Réduction du risque inondation et de la vulnérabilité, culture du risque)
- Ressource en eau (Pollutions diffuses, transfert des polluants (ruissellement, érosion), alimentation en eau potable (prélèvements, rejets, sécurisation, assainissement))
- Milieux aquatiques (cours d'eau, restauration de la continuité écologique, zones humides, mares)



2. Cellule d'animation du SAGE : missions et objectifs

La cellule d'animation du SAGE des 6 Vallées est composée de l'animatrice SAGE, poste financé par l'AESN (entre 2015 et 2021) et la Région Normandie (en 2021). Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du SMBVAS et du Président de la Commission Locale de l'Eau, elle est chargée de mettre en place des démarches nécessaires à la mise en route du SAGE et notamment :

- D'assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE),
- D'organiser et animer les réunions de la Commission Locale de l'Eau et ses instances,
- De rédiger les différents documents du SAGE :
- Assurer la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE soit en interne ou soit en externe,
- De mettre en place les actions de concertation, communication et de sensibilisation.
- Mettre en place les actions prévues dans le SAGE portées par la structure porteuse
- Piloter le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

3. Actions menées en 2021

L'année 2021 a été marquée par :

- la finalisation de la procédure d'élaboration du SAGE. La CLE s'est réunie à deux reprises suite à la consultation des assemblées et à l'enquête publique. Un avis favorable avec recommandations a été émis par la commission d'enquête. Le projet de SAGE est actuellement entre les mains des services de la préfecture en attente de l'arrêté Préfectoral de validation.
- La réalisation d'un Contrat Territorial Eau et Climat à l'échelle du territoire du SAGE
- Le démarrage de la mise en œuvre du SAGE
- La reprise des actions de sensibilisation auprès du grand public

3.1 ELABORATION DU SAGE

- INTEGRATION DES MODIFICATIONS SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE DE LA CONSULTATION DES ASSEMBLEES

Suite aux avis reçus pendant la consultation des assemblées et de l'Autorité Environnementale, la Commission Locale de l'Eau a été convoquée le 17 mars 2021 afin de :

- Adopter le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation des Assemblées et de l'Autorité Environnementale
- Voter les modifications à apporter au projet de SAGE

30 membres de la CLE sur 47 étaient présents ou représentés. Les modifications comprenaient la mise à jour de la cartographie érosion.

■ ENQUETE PUBLIQUE DU SAGE

Le SAGE a été soumis à enquête publique du fait de l'application de la directive dite « plans et programmes » relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

La procédure d'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions postérieurement à l'évaluation environnementale ; elle permet la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement.

L'enquête publique s'est déroulée entre le 15 juin au 13 juillet 2021. Une commission d'enquête formé par 3 commissaires enquêteurs a été désignée par le Tribunal Administratif.

UN AVIS FAVORABLE assorti de 5 recommandations a été émis par la commission d'enquête.

Le rapport d'enquête publique et l'avis motivé ont été transmis par le président de la commission d'enquête :

- à la préfecture de Seine Maritime, autorité organisatrice de l'enquête le 9 août 2021,
- au tribunal administratif de ROUEN, service des enquêtes publiques le 9 août 2021.

L'animatrice du SAGE a été chargée de piloter la phase d'enquête publique en concertation avec les services de la Préfecture. Toute action nécessaire au bon déroulement de la procédure et au dialogue avec les commissaires enquêteurs a été mise en place :

- En amont, montage du dossier d'enquête publique, saisine du Préfet, publicité, demande de subvention...
- Pendant la phase d'enquête publique : vérification de l'affichage sur 65 communes, installation d'affiches sur le territoire, organisation et participation a deux visites de territoire pour la commission d'enquête, organisation et animation de d'une réunion publique, élaboration de documents et de cartographies pour répondre aux interrogations de la commission d'enquête, organisation et participation à des réunion de travail et de suivi régulières avec la commission d'enquête, organisation et participation aux réunions de présentation des avis et des conclusions.

■ ENVOI DU DOSSIER AU PREFET

Conformément aux articles R.212-42 et L.122-10 du code l'environnement le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Six Vallées a été adressé au Préfet pour approbation le 26 octobre 2021. Les pièces suivantes ont été adressées :

- Déclaration de la Commission Locale de l'Eau (Article L.122-9 du code de l'environnement)
- Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Projet validé par la CLE du 20 octobre 2021) - Règlement (Projet validé par la CLE du 20 octobre 2021)
- Evaluation environnementale (Projet validé par la CLE du 20 octobre 2021)
- Délibération de la CLE du 8/01/2020 « Approbation du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) »
- Délibération de la CLE du 20/10/2021 « Modification du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) validé par la CLE le 8 janvier 2020 suite aux avis et observations recueillis lors l'enquête publique du SAGE »

L'animatrice du SAGE s'est chargé du dépôt dans le temps du dossier, du contrôle du rendu du bureau d'études et d'adresser le dossier à aux services préfectoraux.

3.2 ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Tableau 1 : Actions de mise en œuvre du SAGE réalisées en 2021, objectifs et avancement.

Enjeu	Disposition et objectifs	Avancement en 2021
ENJEU 1 : ASSURER LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANC E ET D'UNE COMMUNICATI ON EFFICACES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	Disposition 1 : mettre en place une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE	
	<p>Le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine et le syndicat mixte de l'Austreberthe et du Saffimbec engagent une réflexion sur l'émergence d'une structure porteuse unique à l'échelle du périmètre du SAGE.</p>	<p>Une première étape a été franchi en 2021 avec l'arrête de fusion entre les SIRAS et le SMBVAS. Cette fusion sera effective en janvier 2022. Concernant une éventuelle fusion SMBVAS/SMBVCS une réunion d'échange a été organisée entre les présidents. Si une fusion n'est pas prévue sur ce mandat, les présidents de ces deux structures se sont réunis à plusieurs reprises et ont démontré leur volonté de poursuivre le travail commun entamé pendant l'élaboration du SAGE et d'inscrire cette démarche dans le temps long en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délibérant favorablement pour porter un CTEC en commun. ▪ mutualisant des moyens humains et financiers dès que cela est possible (animatrice SAGE, animateur rivière, stagiaires.). ▪ menant des actions communes de communication et sensibilisation.
	Disposition 5 : communiquer sur les enjeux du territoire du SAGE et promouvoir les bonnes pratiques	
	<p>Dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un plan de communication pluriannuel spécifique et adapté à chaque acteur (grand public, scolaires, élus, usagers, professionnels de l'aménagement, ...) sur les divers enjeux du SAGE est réalisé.</p>	<p>En raison de la crise sanitaire, l'approbation du SAGE a pris du retard l'élaboration du plan de communication sera menée en 2022. Cette action a été inscrite au CTEC. Une note précisant les objectifs et le contenu du plan de communication a été rédigée par l'animatrice du SAGE et facilitera la rédaction du cahier des charges.</p> <p>Afin d'anticiper certaines actions de communication, une base de données des riverains des cours d'eau a été élaborée en régie.</p>
<p>Sensibiliser le grand public aux enjeux du SAGE.</p>	<p>Participation à l'organisation de l'évènement, animation d'une balade autour des zones humides et de la rivière Austreberthe et d'une animation sur la culture du risque. 600 personnes ont participé à l'évènement.</p> <p>Participation à l'évènement « en attendant Badin » organisée par la marie de Barentin. Animation d'un atelier autour de la renaturation de l'Austreberthe et de la continuité écologique. 60 personnes ont participé à l'atelier.</p>	

		<p>Animation d'une sortie autour de la renaturation de l'Austreberthe lors de l'évènement « De l'Austreberthe à l'océan » organisée à l'occasion de la journée mondial des océans. 10 personnes ont participé à la balade.</p> <p>Animation d'un chantier participatif autour la réhabilitation d'un ruisseau et le nettoyage de Austreberthe dans le cadre du « Day For Good » la journée solidaire organisée par Ferrero en France. 15 cadres et employés ont participé à la journée.</p> <p>Animation d'une randonnée autour du grand cycle de l'eau (Rand'eau) avec descente de la rivière Austreberthe en kayak. (20 participants)</p> <p>Animations pédagogiques auprès des scolaires (écoles d'Yvetot ; Pavilly...) (5 classes)</p>
	<p>Lancement d'une stratégie de communication sur les espèces exotiques à destination des agents des collectivités et des riverains.</p>	<p>La compilation de documents de communication a été effectuée. La stratégie de communication sera incluse dans le plan de communication du SAGE.</p>
	<p>Disposition 2 : renforcer les liens entre maitrises d'ouvrages intervenant sur le petit, le grand cycle de l'eau et l'aménagement du territoire</p>	
	<p>Etablir un guide destiné aux collectivités territoriales et à leurs groupements compétents, notamment aux services instructeurs d'urbanisme</p>	<p>En raison de la crise sanitaire l'approbation du SAGE a pris du retard, cette action a été reportée en 2022.</p>
	<p>Assurer une animation auprès des services instructeurs et des différents maitres d'ouvrage publics et privés du territoire intervenant sur les thématiques du SAGE.</p>	<p>En raison de la crise sanitaire l'approbation du SAGE a pris du retard, une partie de cette action a été reportée en 2022. Les actions suivantes ont été réalisées par l'animatrice du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation et animation d'une réunion avec les animateurs BAC et bassin versant du territoire afin de trouver des pistes de mutualisation et échanger autour des CTEC. ▪ Participation à une réunion avec la MRN au sujet du recensement des zones humides et de la stratégie foncière et transmission de données ▪ Participation à une réunion dans le cadre du PLUiHD de la CCCA et transmission de données.

ENJEU 3 : ASSURER LE BON FONCTIONNEM ENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES	Disposition 22 : saisir les opportunités de projets d'aménagement en bordure de cours d'eau pour intégrer les objectifs de valorisation des milieux aquatiques	
	Réalisation d'une cartographie des zones potentiellement constructibles situées en bordure de cours d'eau	Réalisation d'une cartographie des zones à urbaniser « zones AU » et zones urbaines « zones U » situées en bordure de cours d'eau sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec Identification de projets d'aménagement existants ou à venir situés sur ces secteurs Organisation de deux Rencontres avec des projets de porteurs de projets à Pavilly et Barentin en bordure de cours d'eau afin d'intégrer les enjeux du SAGE dans la réflexion.
	Disposition 26 : établir une stratégie de valorisation des zones humides et les valoriser auprès de la population	
	Mettre en la valeur les zones humides du SAGE : <ul style="list-style-type: none"> - à travers une gestion adaptée - à travers la valorisation auprès des élus et des habitants Action à mettre en place en deux temps entre 2021 et 2022.	En 2021 une première étude nommée « Valoriser les zones humides. Loisirs, accessibilité et sensibilisation » avec une approche géo-sociologique a été menée. L'objectif était de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser le fichier des zones humides du territoire ▪ Saisir les relations qu'ont les acteurs du territoire, vis-à-vis des paysages banals des zones humides afin de catégoriser les zones humides de la vallée de l'Austreberthe selon leurs potentialités de valorisation pour le grand public. ▪ Choix d'une site pilote, investiguer les relations des individus avec ces paysages et proposer des modalités de valorisation. L'animatrice SAGE a assuré les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et encadrement d'un stagiaire ▪ Création d'un comité de pilotage ▪ Suivi administratif et technique de l'étude Cette action était prévue en deux temps entre 2021 et 2022. Compte tenu du profil du stagiaire retenu il a été décidé d'opter pour une approche plus globale sur la perception de ces zones humides par les acteurs du territoire et leur le potentiel de valorisation auprès du grand public dans un premier temps. Le travail sur la gestion des zones humides comme outil de valorisation dans un deuxième temps en 2022 suite à la fusion SMBVAS/SIRAS.

ENJEU 4 : MAITRISER LES RUISSELLEMEN TS	Disposition 10 : poursuivre ou mettre en place les actions visant à réduire les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage	
	Disposition 31 : mettre en œuvre des aménagements d'hydraulique douce	
	Amélioration de la connaissance sur les bétouilles et élaborer un programme d'aménagement	<p>En 2021, un stage a été élaboré. Il a eu comme objectif de recenser et caractériser les bétouilles du bassin versant de la Sainte Gertrude, évaluer leur impact potentiel sur la qualité de la ressource et élaborer une méthodologie de hiérarchisation. Les bétouilles prioritaires issues de la hiérarchisation ont fait l'objet d'une proposition d'aménagement.</p> <p>L'animatrice SAGE a assuré les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recrutement et encadrement d'un stagiaire ▪ Création d'un comité de pilotage ▪ Suivi administratif et technique de l'étude
	Disposition 34 : réaliser des schémas directeurs et intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme	
La structure porteuse du SAGE élabore, dans les deux ans suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un cahier des charges type, pour la réalisation de ces schémas de gestion des eaux pluviales. Ces schémas intègrent les objectifs de désimperméabilisation des sols et le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales	Le Cahier des charges type a été élaborée par l'animatrice SAGE. Il a été transmis à une commune du territoire qui devait lancer ce type de projet.	
Disposition 35 : améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines		
La structure porteuse du SAGE identifie, en partenariat avec les collectivités ou leurs groupements compétents, des sites artificialisés anciennement utilisés, voire en friches, qui pourraient constituer des projets pilote pouvant servir de base de réflexion à des journées de sensibilisation, de discussion et d'échanges sur la désimperméabilisation des sols.	Deux études pilote d'évaluation du potentiel de désimperméabilisations ont émergé dans le cadre du PAPI Louviers Austreberthe. L'animatrice du SAGE s'est chargée d'élaborer le cahier de charges et de l'animation auprès des collectivités. De plus, une note sur la politique à mener par le SMBVAS sur le sujet de la désimperméabilisation a été rédigée.	

3.3 REDACTION ET PILOTAGE DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT

L'animatrice du SAGE a été chargée de rédiger le Contrat territorial eau et Climat du SAGE des six vallées. La rédaction du CTEC a nécessité :

- l'établissement d'un planning d'élaboration partagé
- la récupération de données et de documents auprès de l'ensemble des maitres d'ouvrage
- l'organisation et l'animation de 6 réunions de concertation et de 2 réunions de travail avec l'Agence de l'eau et les différents maitres d'ouvrage.

Le CTEC est en attente de signature et devra être mis en œuvre du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Les grands enjeux et objectifs liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique prioritaires pour ce CTEC sont :

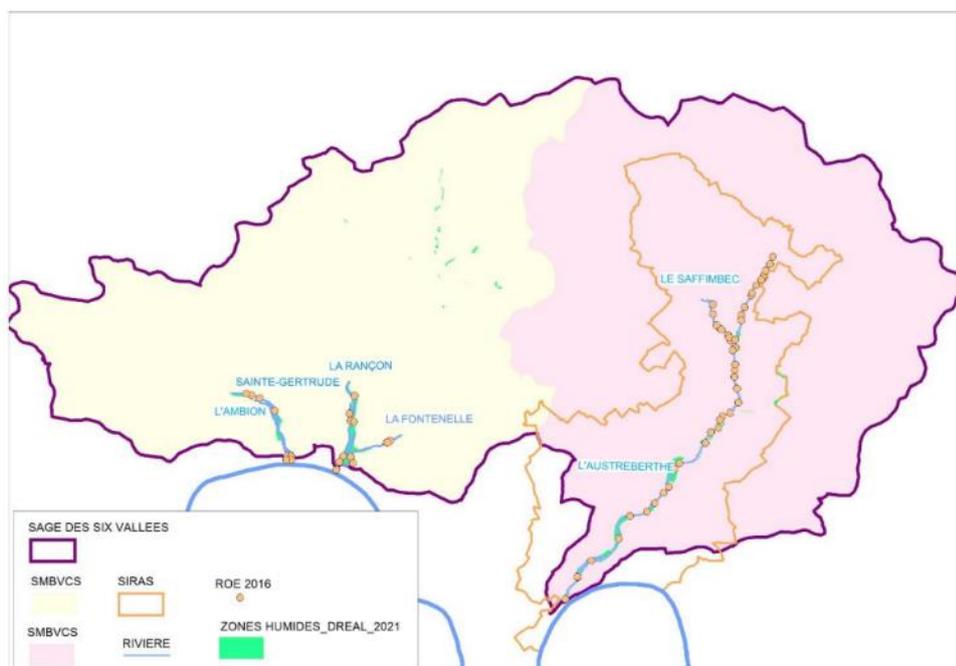
- La protection des milieux aquatiques et humides
- La protection de la ressource en eau

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

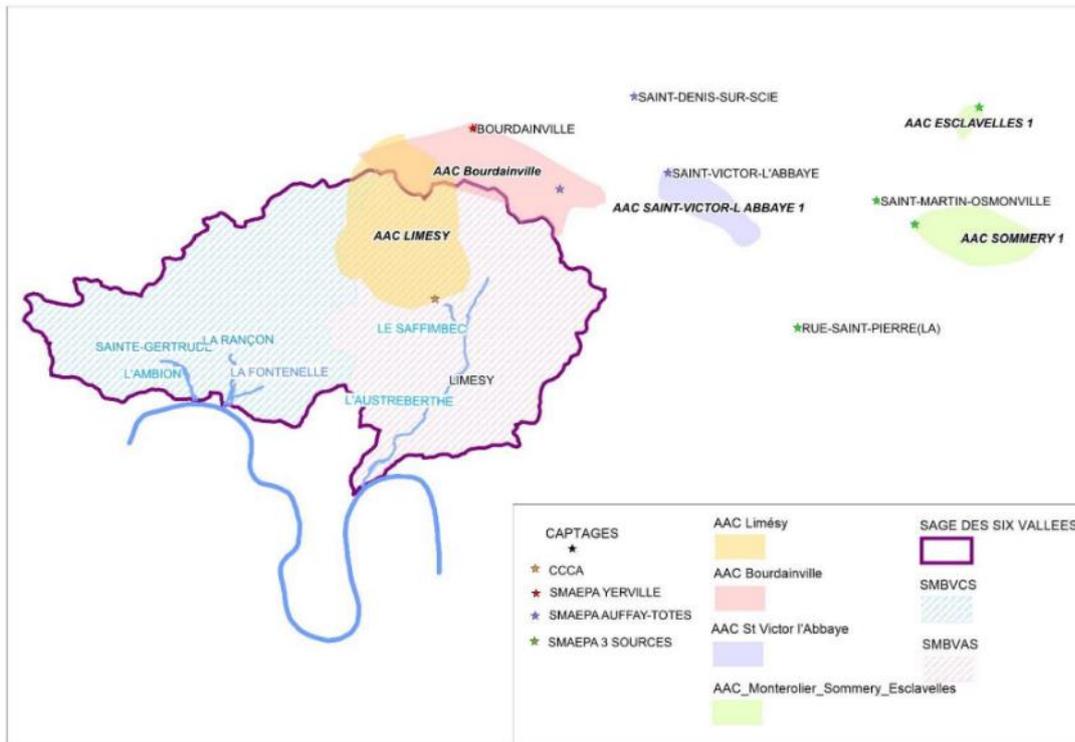
- Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides
- Enjeu 2 : Protection de la ressource
- Enjeu Territorial Annexe (Erosion – Ruissellement)
- Levier : Communication – Sensibilisation.

Les cosignataires et le territoire concerné sont précisés dans les cartes ci-après.

Carte 1 : Territoire et maitres d'ouvrage concernés par les enjeux « Gestion des milieux aquatiques et humides » et « Erosion et ruissellement »



Carte : Territoire et maitres d'ouvrage concernés par l'enjeu « Protection de la ressource »



3.4 ANIMATION DE LA CLE ET SES INSTANCES

Le bureau de la CLE et la CLE se sont respectivement réunis à deux reprises en 2021. Le tableau synthétise les rencontres :

Réunion	Date	Objet	Participants
Bureau CLE	25/01/2021	Préparation CLE	8
CLE	17/03/2021	Valider les modifications au projet de SAGE suite aux avis de la consultation des assemblées et de l'Autorité Environnementale	30 présents ou représentés
Bureau CLE	21/09/2021	Préparation CLE	7
CLE	20/10/2021	Valider les modifications au projet de SAGE à l'enquête publique	37 présents ou représentés

L'animatrice a été chargée de :

- Organiser et animer les réunions
- Préparer les documents nécessaires
- Contrôler les productions du bureau d'études
- Envoyer les invitations de la CLE, s'assurer de l'obtention du quorum le cas échéant, gestion des pouvoirs...
- Rédiger les délibérations et les transmettre au contrôle de légalité

3.5 ACTIONS D'APPUI ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DES ACTIVITES DE LA CLE

<ul style="list-style-type: none"> – Rédaction du rapport d'activités de la CLE
<ul style="list-style-type: none"> – Suivi du contrat d'animation : demande de subvention auprès de l'AESN et la Région, bilan des actions 2019/2020, organisation de 2 COPIIL de suivi des actions.
<ul style="list-style-type: none"> – Rédaction de 3 avis sur le volet Urbain (Un dossier Loi sur l'Eau et deux projets d'urbanisme)
<ul style="list-style-type: none"> – Rédaction de l'avis sur le SDAGE : L'animatrice du SAGE a été chargée de rédiger l'avis sur le projet de SDAGE 2022-2027 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers. L'avis validé par le président de la CLE a été adressé le 30 juin 2021.
<ul style="list-style-type: none"> – Démarrage des travaux de renouvellement de la CLE. Une synthèse de la présence des différents membres de la CLE depuis 2015 a été effectuée. Les résultats ont été adressés à la DDTM. En parallèle les modifications prévues au niveau du collège 1 en raison de l'évolution de la gouvernance (fusion SMBVAS/SIRAS) ont aussi été transmises à la DDTM.

3.6 AUTRES ACTIONS

<ul style="list-style-type: none"> – Préparation d'un programme d'actions GEMA dans le cadre de la fusion SIRAS/SMBVAS pour l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE des Six Vallées (taux d'étagement à 41%) – Accueil d'une délégation du Benin en visite en France dans le cadre de la coopération internationale de l'AESN. Organisation d'une visite de territoire et des interventions des techniciens autour de la gestion du risque inondation et des solutions basées sur la nature.

4 Prospective pour 2022 : une nouvelle étape, la mise en œuvre du SAGE

L'année 2022 sera marquée par l'approbation du SAGE par le Préfet. Le SAGE arrêté par le Préfet deviendra opposable. Il sera donc temps de mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Les mesures de sensibilisation seront indispensables à la compréhension des enjeux du SAGE par les différents acteurs du territoire. Les actions de communication autour de l'application du SAGE par les collectivités du territoire seront au cœur du programme en 2022. Un autre chantier important sera le renouvellement de la CLE par les services de la Préfecture.

5 L'année 2021 en images

